

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique projet photovoltaïque Seranon

**De :** > am.dubois (par Internet) <am.dubois@free.fr>

**Date :** 22/05/2023 à 16:04

**Pour :** ddtm-photovoltaïque-seranon@alpes-maritimes.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Contribution à l'enquête publique sur le défrichage et la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Seranon

Le SRADDET a défini pour les Alpes-Maritimes des besoins importants en équipements photovoltaïques. Ceci est logique du fait à la fois de sa forte consommation et son bon ensoleillement.

Il précise cependant la méthodologie d'identification des sites potentiels de production d'électricité photovoltaïque mobilisables sur l'ensemble du territoire :

**Développer le solaire photovoltaïque surtout sur les toitures de grande superficie (dans le tertiaire comme le résidentiel) et les espaces artificialisés (parkings...) en privilégiant l'autoconsommation et le solaire thermique, notamment collectif.**

Je constate que ce projet de Seranon est le quatrième de ce type d'installation au sol dans ce secteur géographique, mais que dans le même temps on ne voit pas ou très peu d'équipements de toitures ! Le département, ses EPCI, n'ont que trop peu fait de recherches pour identifier les toitures et parkings convenables !

Dans le même temps il n'y a pas de réflexion sur l'utilisation de toitures existantes ou de délaissés. Et pas de volonté politique de le faire systématiquement.

Enfin peu d'efforts de réduction de la consommation énergétique.

Il est plus facile de s'étaler sur des sols forestiers ou agricoles, leur intérêt étant largement méprisé par nos décideurs. C'est ainsi tout un secteur cher aux VTTistes et aux randonneurs, qui sera mité par ces grandes structures.

Certes, cette installation de Seranon semble moins critique que celle de Levens, qui poursuit l'accaparement des terres « libres » près des zones urbaines !

Il est urgent de remettre les choix à l'endroit.

Le développement du photovoltaïque est **nécessaire**, il doit **se faire dans l'ordre**. Le gisement de bâtiments commerciaux, parkings, hangars est à équiper en priorité. Les communes, leurs EPCI doivent donner l'exemple sur leurs propres bâtiments.

La nécessité absolue de respecter la biodiversité, de sauvegarder les espaces qui ne sont pas trop mités ou anthropisés, de protéger toutes les terres agricoles, est affirmée partout dans les discours. Défricher, s'accaparer de tels espaces avant d'avoir envisagé toutes les autres possibilités, c'est montrer, démontrer, le manque de respect de notre environnement et de prise au sérieux des changements climatiques.

Un coup d'arrêt doit être donné, comme un rappel ferme aux priorités à respecter. Je vous exprime un avis défavorable sur ce projet.

Anne-Marie Dubois

membre d'associations de défense de l'environnement dont l'ACME, le GADSECA et REN  
Roya,

j'ai été présidente du Conseil de Développement de la CCPP du Pays des Paillons

[am.dubs@ouvaton.org](mailto:am.dubs@ouvaton.org)

16652 route de Châteauneuf 06390 Bendejun

0674597100